

3 en date 2 orig. à la. Bureau. le 22.1.51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de Rochefort CANTON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Décembre 1950

OBJET : Achevement de chantier "JULES FERRY"

L'an mil neuf cent cinquante, le 20 du mois de Décembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazoni, Maire, en session d'après convocations faites le 15 Dec. 1950

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote : 50 100

Etaient présents : MM. Regazoni, Rochederaux, Chaboulan, Prugnaud, Belle Nikosky, M. Bujard, Péraudeau, Chazeaud, Bouchet, Gounil, Baudet, Quillaud, Dufour, Bagnat, Pouget, Domesq

Représentés : M. Veysière par M. Domesq Absents : MM. M. Main par M. Dufour.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accepte les travaux supplémentaires et imprévus exécutés à l'école Jules Ferry et donne mandat à M. le Maire pour signer l'avenant ci-après :

Avenant de 165.500 frs avec l'entreprise HOPPE, adjudicataire du lot de plomberie-sanitaire.

Le montant de ces dépenses sera imputé au crédit inscrit chapitre XLIV art. 1 du budget communal : "Reconstruction d'immeubles communaux".

APPROUVE

La Rochelle, le 17.1.51
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : De Jean

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MMes membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

COPIE CONFORME
le 22 Janv. 1951
Maire,
délégué :

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Handwritten signature]

AVENANT

au marché du 19 Janvier 1950

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
20 Décembre 1950

ET : M. HOPPE André, entrepreneur d'installations sanitaires et
plomberie, 6 rue des Gardes à Royan.

IL A ETE CONVENU :

que M. HOPPE fournirait et installerait :

- le gaz dans le logement de Madame la Directrice de l'Ecole
Jules Ferry et la salle de propreté de l'Ecole.
- un chauffe bains, un bidet et l'alimentation en eau chaude
dans le logement de Madame la Directrice de l'Ecole Jules
Ferry.
- unchauffe-eau dans la salle de propreté de l'école.

pour la somme nette et forfaitaire de 165.500 frs (cent soixante
cinq mille cinq cents francs.

Ce travail sera exécuté dans les conditions prévues au marché
du 19 Janvier 1950.

A ROYAN, le 30 Décembre 1950

APPROUVE

La Rochelle, le 17.1.51

L'Entrepreneur, Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean

Le Maire,



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Janv. 1951
Le Maire,

